

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 octobre 2015 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de madame Brenda Dawson, mairesse suppléante.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles et Monsieur David Hudson.

Le membre du conseil absent est :

Monsieur Michel Boyer, maire (absence justifiée)

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse suppléante déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse à la présidente de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-10-201

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

**OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2015
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 août 2015
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

8. Affaires diverses

- 8.1 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels (Terrasse des Mille-Iles inc.)
 - 8.2 Proposition d'échange de terrain
 - 8.3 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux - Chemin Bellevue
 - 8.4 Implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 3 813 439
 - 8.5 Aide à l'entretien et l'amélioration du chemin Daïnava pour l'année 2015
 - 8.6 Aide à l'entretien du chemin des Becs-Scie Ouest pour l'année 2015
 - 8.7 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
 - 8.8 Signature du contrat de la nouvelle directrice générale, madame Sarah Channell
 - 8.9 Appui à la démocratie scolaire
 - 8.10 Souper-bénéfice du Groupe Relève pour Personnes Aphasiques des Laurentides (GRPAL)
 - 8.11 Facture camp de jour
 - 8.12 Renouvellement de l'entente pour les services bancaires
 - 8.13 Autorisation de paiement - Hébert Zurita Architecte
 - 8.14 Approbation de la programmation TECQ révisée
- 9. Période de questions**
10. Levée de la séance

2. Adoption des procès-verbaux

2015-10-202

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 septembre 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 septembre 2015**.

ADOPTÉE.

2015-10-203

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **16 septembre 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **16 septembre 2015**.

ADOPTÉE.

2015-10-204

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de septembre 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de septembre 2015 totalisant **288 208,18 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de septembre 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 août 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 août 2015.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de septembre 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. La mairesse suppléante en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Communication

Fête d'Halloween du 24 octobre 2015 au camp scout Tamaracouta

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'août 2015.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

8. Affaires diverses

2015-10-205

8.1 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – (Terrasse des Mille-Iles inc.)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REPORTER ce point à l'ordre du jour pour décision à la séance du 4 novembre 2015.

ADOPTÉE.

2015-10-206

8.2 Proposition d'échange de terrain

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REPORTER ce point à l'ordre du jour pour décision à la séance du 4 novembre 2015.

ADOPTÉE.

2015-10-207

8.3 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux - Chemin Bellevue

Considérant que le promoteur est propriétaire du lot 5 629 424 du cadastre du Québec (emprise du chemin), comme détaillé sur un plan préparé par monsieur Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 13 987, daté du 4 décembre 2014;

Considérant que le promoteur entend terminer, sur ledit lot, l'aménagement d'un chemin conforme au projet annexé (annexe A de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements;

Considérant que le promoteur est en accord avec ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux pour le projet de développement « Chemin Bellevue ».

ADOPTÉE.

2015-10-208

8.4 Implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 3 813 439

Considérant que le plan d'urbanisme RU.01.2011 est entré en vigueur le 17 avril 2012 et qu'il vient délimiter des éléments d'intérêt et des zones à protéger pour leur apport particulier à la Municipalité en lien avec les paysages de lac, paysages agricoles et agroforestiers, ressources acéricoles et sommets de montagne;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

Considérant que l'emplacement souhaité pour l'implantation de la tour de télécommunication est situé à l'intérieur de toutes ces zones à protéger délimitées par le plan d'urbanisme;

Considérant qu'il existe d'autres endroits dans la Municipalité où la tour de télécommunication pourrait être érigée sans qu'elle ait un aussi grand impact visuel étant donné qu'il importe de prioriser la conservation de l'aspect visuel de la Municipalité dans tout projet de desserte en télécommunication;

Considérant qu'il existe des technologies différentes qui peuvent être employées et qui ne nécessitent pas l'implantation d'une tour de télécommunication, notamment en utilisant le réseau par filage, qui est installé dans certains secteurs de la Municipalité, mais non branché;

Considérant que l'utilisation d'autres options pour offrir la couverture étendue, notamment d'installer plusieurs petites antennes à différents endroits dans la Municipalité, peut permettre à l'entreprise et à la Municipalité d'atteindre leurs objectifs respectifs;

Considérant que le refus d'avoir une tour de télécommunication à cet endroit dans la Municipalité ne va pas à l'encontre des exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui demande que tous les secteurs soient desservis par une couverture réseau, sans préciser la manière d'y parvenir;

Considérant la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REFUSER la demande d'implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 3 813 439 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE.

2015-10-209

8.5 Aide à l'entretien du chemin Daïnava pour l'année 2015

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2008-07-160;

Considérant que l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DAÏNAVA INC. a déposé une demande dans le cadre de ladite politique le 30 août 2014;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière;

Considérant que la demande d'aide financière de l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DAÏNAVA INC. satisfait aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

D'ACCORDER à l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DAÏNAVA INC. une aide financière de **7125 \$** (57 adresses civiques x 125 \$) pour l'entretien du chemin *Daïnova*, comme prescrit à la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2015.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2015.

ADOPTÉE.

2015-10-210

8.6 Aide à l'entretien du chemin des Becs-Scie Ouest pour l'année 2015

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2008-07-160;

Considérant que l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DES BECS-SCIE OUEST a déposé une demande dans le cadre de ladite politique le 30 août 2014;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière;

Considérant que la demande d'aide financière de l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DES BECS-SCIE OUEST satisfait aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCORDER à l'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DES BECS-SCIE OUEST, une aide financière de 2375 \$ (19 adresses civiques x 125 \$) pour l'entretien du chemin des Becs Ouest, comme prescrit à la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2015.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2015.

ADOPTÉE.

2015-10-211

8.7 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal, prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

2015-10-212

8.8 ***Signature du contrat de la nouvelle directrice générale, madame Sarah Channell***

Considérant que monsieur Michel Boyer, maire de la Municipalité de Mille-Isles, a discuté des conditions de travail avec madame Sarah Channell, nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que le maire a procédé à la négociation des conditions de travail avec la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière embauchée le 31 août 2015 (résolution 2015-07-147);

Considérant que le maire et la directrice générale ont convenu par écrit des conditions de travail, telles que présentées au conseil;

Considérant que le maire recommande la signature du contrat convenu avec madame Sarah Channell.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER, monsieur Michel Boyer, maire de la Municipalité de Mille-Isles à signer ledit contrat d'embauche en accord avec la résolution d'embauche 2015-07-147.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

2015-10-213

8.9 Appui à la démocratie scolaire

Considérant que l'éducation symbolise plus que jamais l'avenir et la construction de notre société;

Considérant que notre système d'éducation en est un performant au niveau mondial;

Considérant que les frais administratifs des commissions scolaires ne sont que de 4,2 % à travers le Québec et que de 3,4 % à la CSRDN (Commission scolaire de la Rivière-du-Nord);

Considérant que la disparition des élus scolaires est une perte de pouvoir inestimable pour les parents et la population;

Considérant qu'avec des élus à sa tête, l'école publique appartient à la population qui peut mettre en doute à tout moment les orientations et les choix pris par ses représentants dans la gestion des fonds publics alloués à l'éducation;

Considérant que les élus scolaires sont des hommes et des femmes de tous les horizons qui font le choix de s'engager en politique pour un seul objectif : la réussite des élèves;

Considérant que le projet de loi à venir semble proposer des nominations gouvernementales et que dans cette perspective il nous semble que ces conseils d'administration seront dans une fâcheuse position pour s'opposer à une décision gouvernementale qui aurait un impact sur les services aux élèves ou leur réussite;

Considérant que la communauté s'adresse actuellement au conseil des commissaires pour présenter des projets stimulants pour le développement régional en partenariat;

Considérant que dans notre région plusieurs projets structurants ont vu le jour grâce à ce partenariat;

Considérant que l'expérience d'éliminer les élus scolaires a déjà été vécue au Nouveau-Brunswick et que quatre ans plus tard les élus scolaires étaient de retour;

Considérant que plusieurs provinces canadiennes tiennent des élections scolaires et municipales en simultanée avec succès;

Considérant que la Loi sur l'instruction publique a été modifiée afin de réduire le nombre d'élus scolaires et que l'expérience d'élections scolaires et municipales en simultanée, avant d'abolir une démocratie, n'a pas été tentée;

Considérant que la démocratie est une valeur fondamentale de la société québécoise;

Considérant que le rôle du conseil des commissaires est de répartir équitablement les ressources afin que tous les élèves d'un territoire donné aient accès à la même qualité de services et que les élus scolaires sont les mieux placés pour assurer une équité non partisane;

Considérant que, sur les conseils des commissaires, la présence des parents y est prévue et qu'il serait simple de modifier la Loi sur l'instruction publique en leur donnant le droit de vote sans abolir les structures;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

Considérant qu'un débat de structure ne garantit pas la réussite des élèves, bien au contraire;

Considérant qu'il est primordial de centrer les efforts sur la mise en place de programmes de formation professionnelle favorisant la diplomation, et ce, dans toutes les régions du Québec;

Considérant qu'il est primordial de travailler à des passerelles entre les diplômes d'études professionnelles et les diplômes d'études collégiales nettement plus porteuses de réussite des élèves du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MAINTENIR des élus choisis par la population dans le meilleur intérêt des élèves, des parents et des contribuables et de tenir, comme dans d'autres provinces, des élections scolaires et municipales en simultanée, pour faciliter la participation citoyenne et ainsi diminuer les coûts liés à l'organisation des élections;

DE DEMANDER au gouvernement de faire de l'éducation publique une priorité;

DE FAIRE PARVENIR la présente résolution à M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) ainsi qu'à madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE.

2015-10-214

8.10 *Souper-bénéfice du Groupe Relève pour Personnes Aphasiques des Laurentides (GRPAL)*

Considérant que le Groupe Relève pour les Personnes Aphasiques des Laurentides (GRPAL) entame sa quatrième année dans la MRC d'Argenteuil;

Considérant que le GRPAL offre des services et un support aux personnes victimes d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) et à leurs proches;

Considérant que de plus en plus de personnes se joignent à ce groupe et que leurs familles sont toujours très impressionnées de la qualité des services offerts;

Considérant que ce souper-bénéfice est sous la présidence d'honneur de monsieur Michel Boyer, maire de la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant que les contributions sont essentielles au succès de cette soirée et que tous les fonds recueillis serviront exclusivement aux activités du GRPAL d'Argenteuil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE VERSER la somme de 400 \$ (8 billets) pour la 4e édition du souper-bénéfice du GRPAL du 24 octobre 2015 à 18 h;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970 (subventions et dons).

ADOPTÉE.

2015-10-215

8.11 *Facture camp de jour*

Considérant que la Municipalité n'a pas de service de camp de jour à mettre à la disposition de ses citoyens;

Considérant que la réserve scout Tamaracouta offre un camp de jour de haute qualité sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que les résidents de la Municipalité bénéficient d'une réduction des frais d'inscription de 20 % au camp de jour de la réserve scout depuis plusieurs années;

Considérant que la Municipalité rembourse à la réserve scout Tamaracouta les sommes reliées à la réduction offerte aux citoyens depuis plusieurs années;

Considérant que pendant l'été 2015, trente-deux (32) enfants habitant Mille-Isles ont participé au camp de jour de la réserve scout Tamaracouta;

Considérant que la Municipalité doit procéder à des transferts de crédits budgétaires pour défrayer la somme totale de l'aide financière compte tenu du succès du programme en 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER les transferts de crédits budgétaires suivants :

- 224 \$ du poste budgétaire 02-70170-447 (activités récréatives) au poste 02-70190-447 (camp de jour);
- 300 \$ du poste budgétaire 02-70170-610 (aliments et repas) au poste 02-70190-447 (camp de jour);

D'AUTORISER le paiement à la réserve scout Tamaracouta, représentant le rabais de 20 % des frais d'inscription accordé aux trente-deux (32) enfants, de la Municipalité de Mille-Isles, qui ont participé au camp de jour 2015, et ce, pour un montant totalisant 2 024 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-70190-447.

ADOPTÉE.

2015-10-216

8.12 *Renouvellement de l'entente pour les services bancaires*

Considérant qu'une entente de services avec la Caisse Desjardins d'Argenteuil et le Centre financier aux entreprises Desjardins Laurentides Sud a été conclue en 2010 pour une durée de 5 ans, laquelle se termine le 14 octobre 2015;

Considérant que la Caisse Desjardins d'Argenteuil et le Centre financier aux entreprises Desjardins Laurentides Sud ont déposé une nouvelle

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

offre de services qui s'avère plus avantageuse pour la Municipalité de Mille-Isles que l'offre actuelle;

Considérant que la Municipalité désire renouveler seulement pour la période d'un an afin de faire l'analyse des services bancaires disponibles dans la région.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de services avec la Caisse Desjardins d'Argenteuil et le Centre financier aux entreprises Desjardins Laurentides Sud pour une durée d'un (1) an;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer les documents afférents.

ADOPTÉE.

2015-10-217

8.13 Autorisation de paiement - Hébert Zurita Architecte

Considérant la résolution 2014-07-137 acceptant l'offre de services professionnels modifiée déposée par Hébert Zurita Architecte;

Considérant que les travaux de plans et devis de l'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne sont terminés à 100 %;

Considérant que les documents ont été déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement de la facture 15-071-2, datée du 15 juillet 2015, au montant de 7196 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-722.

ADOPTÉE.

2015-10-218

8.14 Approbation de la programmation TECQ révisée

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), monsieur Pierre Moreau;

Considérant qu'avant le 15 octobre de l'année en cours, la Municipalité est tenue de déposer au MAMOT une programmation de travaux révisée, précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours, permettant d'établir ou d'ajuster le

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

versement à venir sur la base des travaux réalisés;

Considérant que la Municipalité devra indiquer au MAMOT ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle envisage de réaliser entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 à 2018;

D'APPROUVER le contenu et **D'AUTORISER** l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 13 août 2015;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le MAMOT de toute modification apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte les coûts des travaux réalisés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions à la présidente de l'assemblée.

2015-10-219

10. Levée de la séance

À **19 h 38**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Brenda Dawson
Mairesse suppléante et
présidente d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Brenda Dawson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Brenda Dawson
Mairesse suppléante et présidente d'assemblée